L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 31 OCTOBRE 1894. 68me Année.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 31 OCTOBRE 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES DE CE JOUR.

Par Robinson & Underwood, à la Bourse des Encanteurs, une scierie à Sürdar, Lne. avec une grande quantité de terres de bois de cyprès.

Par John M. O'Connor, au local, Nos 24 et 26 rue Félicity, un établissement d'entrepreneur de pompes funèbres; aussi, meubles de maison et effets mobiliers.

Par Albert Paul, à la Bourse des Encanteurs, propriété de valeur dans le deuxième district.

Le Protectionnisme Exploiteur.

N'en déplaise aux républicains, anciens ou nouveaux, bon ou mauvais teint, tout le monde, aux Etats-Unis, est plus ou moins protectionniste, comme dans les pays neufs où les industries n'ont pas encore atteint tout leur développement. Seulement, il y a deux façons d'entendre la protection : l'une modérée et bienfaisante ; l'autre, exagérée et funeste, précisément celle de nos adversaires politiques. Combien nous avions raison, quand, hier encore, nous disions que, comme l'ont toujours pratiqué les républicains, elle n'est qu'un nid à exploiteurs et à rongeurs de la société et, par conséquent, la source de toutes les misères, de tous les désordres qui désolent le monde économique!

Sait-on combien le McKinleyisme a fait éclore de grèves, comme dans une serre chaude, en deux ans? C'est à n'y pas croire : douze cents! Deux ou trois fois plus que dans l'Europe entière, qui est cinq fois plus peuplée et dix fois plus industrielle.

Oui, ce pays nouveau, ce pays richissime, qui possède toutes les ressources imaginables, où chacun pourrait et devrait avoir son chez-soi dans lequel il vivrait plus ou moins à son aise ; ce pays où, sous le couvert d'une protection sage et modérée, tout ouvrier devrait pouvoir gagner convenablement sa vie et avoir les coudées franches—ce pays est le repaire des malheureux et des vagabonds, la patrie des grèves de toute sorte.

Pourquoi? Parce que la protection, au lieu d'avoir en vue le bien-être des travailleurs et des consommateurs, n'a songé qu'aux intérêts des intermédiaires, des trafiquants, des spéculateurs.

L'ouvrier a des yeux pour voir ce qui se passe ; il a une intelligence pour saisir la véritable origine des abus dont il est le témoin, tout ce qu'il y a d'odieux dans l'exploitation dont il est la victime, comme producteur autant que comme consommateur. Il voit bien hausser considérablement le prix des marchandises qu'il achète ; mais il ne voit pas hausser ses salaires en proportion, et il se demande où vont les gros profits résultant de l'énorme différence qui existe entre le prix de revient de l'article qui sort de ses mains et le prix de vente de ce même article, quand il va l'acheter chez le marchand en gros ou en détail. Il ne lui faut pas grande clairvoyance pour comprendre où vont les véritables bénéfices du travail national. Il n'a qu'à jeter les yeux autour de lui, pour apercevoir les monstrueuses fortunes qui se sont édifiées en quelques années de spéculation, aux dépens de son travail manuel ou intellectuel, et il se plaint, il proteste, il s'indigne, il se révolte. De là, les grèves et les désordres qui se renouvellent constamment dans le monde industriel.

C'est donc une chose bonne, utile, humanitaire que l'œuvre entreprise par le parti démocrate, quand il tente de balayer les droits d'entrée dont on a fait un si odieux abus.

Qu'on se vienne plus nous dire que une haute protection fait hausser les salaires ; les faits sont là qui prouvent le contraire. La baisse des droits d'entrée ne fait pas entrer plus d'argent dans la poche du travailleur, cela est vrai; mais elle force le commerçant, le spéculateur à vendre sa marchandise à plus bas prix et c'est tout gain pour le producteur, passé à l'état de consommateur. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre la supériorité de la politique économique du parti démocrate sur celle du parti républicain. Voulez-vous voir revenir l'apaisement dans les esprits, l'ordre dans la rue, la confiance dans les affaires? votez pour ceux qui veulent mettre un terme aux excès devenus intolérables de la spéculation, pour ceux qui veulent tenir en respect les monopoleurs et déclarer la guerre aux "trusts."

L'industrie sucrière n'est-elle pas elle-même la première victime de ce genre d'accaparement, et n'est-ce pas par horreur du "sugar trust," que le Congrès a mis malheureusement et maladroitement la main sur elle? C'est une erreur de détail, soit ; qu'on la corrige, mais qu'on continue l'œuvre dans son ensemble; elle est bonne, honnête et salutaire.

Les Anarchistes Divisés.

On est tenté de croire, depuis qu'il ne se produit plus d'attentat, qu'il n'y a plus d'anarchistes à Paris. On se trompe : il existe bien encore deux à trois cents de ceux qu'on est convenu d'appeler des anarchistes militants, orateurs ou habitués de réunions publiques ; ceux qui, quoique anarchistes, se renferment dans une réserve coupponeuse et se gardent de laisser percer leur conviction, sont tout aussi nombreux. S'ils accordent quelque répit en ce moment, ce n'est pas, à les en croire, parce qu'ils redoutent les récentes lois votées contre eux, mais parce qu'ils sont occupés à ce qu'on pourrait appeler des questions d'ordre intérieur.

Ils s'aperçoivent qu'on est toujours l'anarchiste autant que le réactionnaire de quelqu'un,—et, de ce fait, il s'en faut de peu que les théoriciens les plus en vue du parti, les Malato, les Merlino, les Malatesta, les Reclus et le prince Kropotkine lui-même, ne soient traités de bourgeois rétrogrades. Pour la galerie, ceux-ci resteront toujours des anarchistes, mais les vrais, les purs compagnons répudieront alors cette épithète et se contenteront d'être des "individualistes," des "libertaires."

Depuis longtemps déjà cette rupture était imminente. La théorie du "contrat social", préconisé par Kropotkine, avait été jugée, par un certain nombre de compagnons, comme attentatoire au libre exercice de l'individualisme. La *Révolte*, le journal officiel, pour ainsi dire, du parti, s'intitulait bien "organe communiste anarchiste", mais les intransigeants, ceux qui n'admettaient aucune compromission avec les socialistes, ne manquaient pas de déclarer à toute occasion qu'il ne fallait accepter le communisme qu'à doses restreintes, comme une sorte de nécessité imposée par les événements et dont il fallait se débarrasser autant que possible.

Or, voici que les anarchistes de toutes nationalités, réfugiés à Londres (et ils sont bien 1,500 à 2,000), préconisent non plus seulement le communisme, mais le collectivisme. "Les socialistes, disent-ils en substance aux compagnons parisiens, ont trouvé la formule pour grouper tous les ouvriers : ils les réunissent dans les syndicats. Cette forme de groupement semble être assez l'image de ce que sera la future société. Pénétrez donc dans ces syndicats, rendez-les plus libertaires, combattez-y les chefs, et quand vous les aurez tous convertis à nos idées, il n'y aura plus que peu d'efforts à tenter pour faire la révolution."

Les compagnons parisiens se montrent absolument hostiles à cette tactique.

Etant donné le tempérament des militants de ce parti, on peut considérer dores et déjà la rupture comme un fait accompli.

La fraction parisienne, qui comprendra ceux qu'on appellera bientôt "les individualistes", adoptera-t-elle ou renoncera-t-elle les propagandistes par le fait?

Les désordres de la Levée.

Nos lecteurs connaissent déjà la malheureuse affaire de vendredi soir et de samedi, dans la journée. Il semblait, depuis, que tout fut apaisé et que le travail dût reprendre paisiblement sur la levée, comme à l'ordinaire. Il n'en était rien. De rassemblements ont eu lieu de nouveau. Des coups de feu ont été tirés sur les travailleurs de couleur qui allaient à leur travail, suivant les conventions qui avaient été réglées d'un commun accord. Ils n'ont pu se rendre à leurs occupations ordinaires. On ne distingue pas clairement la cause de cette sorte de levée de boucliers contre eux.

On prétend qu'ils ont essayé de travailler au rabais; ils affirment le contraire. On dit qu'ils ont voulu se porter, en masse, sur la levée, pour attaquer les blancs ; les événements ont prouvé le contraire.

Nous n'avons aucune autorité pour porter un jugement en pareille matière; mais il y a, ce nous semble, des fonctionnaires publics et des agents de police, chargés non seulement de décider ce genre d'affaires, mais de faire respecter la loi, la liberté d'autrui, et surtout de maintenir l'ordre dans la rue, autant que de défendre la vie de gens inoffensifs qui sont attaqués, en plein jour, et poursuivis à coups de revolver.

En supposant même que les travailleurs blancs aient la raison de leur côté—ce qui n'est pas du tout démontré—il n'en résulte pas qu'ils aient le droit de se faire justice eux-mêmes et d'employer la violence. Un pareil état de choses ressemble singulièrement à de l'anarchie pure. Du moment que chacun se pose en redresseur des torts dont il est ou prétend être la victime, aucun ordre n'est plus possible dans une communauté.

C'est le premier devoir de toute autorité, qu'elle s'appelle la police, le municipe, l'Etat ou le gouvernement fédéral, de réprimer sévèrement et rapidement d'aussi coupables tentatives.

Du moment que vous admettez, parmi vous, un individu, un être humain, quel qu'il soit, il a le droit d'y vivre en travaillant, d'y gagner son pain et celui de sa famille, comme il le peut, et au prix qui lui convient. C'est un droit primordial, cela ; c'est non seulement la Constitution écrite qui le veut ainsi, mais le droit des gens, le droit naturel.

Nous espérons donc que la police ou l'autorité municipale ou, tout au moins, le gouverneur de l'Etat saura faire son devoir. Il en est temps. Ce n'est pas au moment où les affaires vont au plus mal, que l'on doit s'aviser de les entraver encore par les désordres de la rue.

Tombes à vendre.—A l'approche de la Toussaint, il est opportun de porter à la connaissance publique la mise en vente, par M. A. Chevalier, rue M. Remparts, près Esplanade, de tombes dans le nouveau cimetière St-Louis, non loin du Pont du Bayou St-Jean. Ces tombes ont été construites récemment en briques de pavage et en ciment de Portland, c'est-à-dire qu'elles ne sont inférieures à aucunes autres. On les pourra obtenir à des conditions faciles.

UN ANNIVERSAIRE.

Tout au bout de Paris, parmi les froids et silencieux jardins où s'élève le couvent des "Dames du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie et de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de l'Autel", le petit cimetière de Picpus s'enferme entre quatre murs bas, loin de l'œil indiscret des passants. Pas un arbre, point de fleurs en cet aristocratique rendez-vous de mort, où sur les rares dalles de pierre de très grands noms sont gravés, que la pluie rouille....

Là-bas pourtant, comme un suprême appel de vie, un drapeau flotte, au dessus de l'alignement des pierres grises. C'est l'étendard américain planté au dessus de la tombe de Lafayette.

Autour de cette tombe, une centaine de personnes étaient l'autre jour pieusement groupées. L'initiative de cette réunion était due à une société américaine, la "Massachusetts Society of the sons of the American Revolution." Ces "Fils de la Révolution américaine" sont les descendants des soldats de la guerre d'Indépendance — compagnons d'armes de notre Lafayette. Ils ont fondé aux Etats-Unis, vers 1876, des sociétés—à raison d'une par Etat—dont l'objet est d'entretenir chez les générations nouvelles le souvenir et d'assurer le culte de leurs morts.

C'est au nom de ce groupe de Massachusetts que le capitaine et vice-président Nathan Appleton venait déposer sur la tombe de Lafayette, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Yorktown, l'insigne décoratif dont les treize sociétés américaines ont fait leur emblème.

Cet emblème est une croix de Saint-Louis (la croix de Louis XVI), dont le centre est occupé par une figure allégorique de paysan-soldat—"le volontaire" des guerres d'Amérique—autour de laquelle s'entrelacent les treize étoiles des Etats.

Sur les quatre branches de la croix, trois initiales et une date :

S
A R
1775

(*Soldat—American—Revolution*)

La croix en bronze doré, apportée par le capitaine Appleton, est d'assez vaste module; elle est fixée au bout d'un piquet de bronze qui sera planté sur la tombe en attendant les emblèmes pareils que d'autres américains enverront. Au-dessus de la croix une plaque, surmontée d'un petit drapeau, porte cette inscription :

LAFAYETTE
A tribute from the Massachusetts Society of the Sons of the American Revolution
1894

En une chaleureuse allocution, le capitaine Appleton a rappelé aux assistants les titres immortels de Lafayette à la gratitude de ses compatriotes ; il a exprimé le vœu que les descendants français des sept mille combattants de Yorktown imitassent l'exemple des Américains, et qu'une société française se constituât chez nous, semblable à celles de là-bas, consacrée à la glorification de ses communs souvenirs de gloire....

Un grand nombre de dames et de notabilités de la colonie américaine ont applaudi aux paroles émues de M. Appleton. M. de Schunse-Lafayette l'a remercié au nom des descendants de ce glorieux soldat, représenté autour de lui par plusieurs membres des familles de Schunse, de Chambrun, de Pusy et de Rémusat.

A louer.

A la Baie St-Louis, dans un des endroits les mieux bâtis et les mieux habités, sur un site charmant, une maison complètement neuve et des plus confortables, récemment tendue les ameublements modernes, convenable pour une grande famille. S'adresser 94 rue de l'Hôpital.

2 sept—30f

PETITES NOUVELLES.

La première visite de Verdi, au lendemain de la première d'*Othello*, a été pour le président de la République, à qui il a adressé du nouveau ses remerciements pour la haute distinction dont il avait été l'objet. En quittant l'Elysée, l'illustre compositeur s'est fait conduire au quai d'Orsay, où il a rendu visite au ministre des affaires étrangères, et de là chez le ministre de l'instruction publique qu'il a vu également.

L'auteur d'*Othello*, en quittant Paris s'est rendu à Gênes, au palais Doria, où il passera l'hiver. MM. Boito et Ricordi l'accompagnèrent jusqu'à Gênes et rentrèrent directement à Milan.

Ajoutons que MM. Boito et Ricordi ont fait un don de 500 francs chacun au petit personnel de l'Opéra.

Epilogue d'un roman célèbre.

Il y a deux ans, la presse du monde entier s'est beaucoup occupée d'une affaire romanesque dont le théâtre était la cour de Roumanie. Le prince Ferdinand de Hohenzollern, héritier présomptif de la couronne, tomba épris de Mlle Hélène Vacaresco, dame de compagnie de la Reine (Carmen Sylva). Le Prince était décidé à l'épouser et la Reine de Roumanie, chez laquelle la romancière l'emportait sur la raison d'Etat, était favorable à cette alliance.

Le roi Carol s'y opposa ; il était soutenu par tous les ministres et la question fut tranchée d'une manière un peu brusque. La famille Vacaresco fut bannie de la Cour, le père de Mlle Vacaresco dut quitter la carrière diplomatique et le Prince fut envoyé en voyage pour se guérir de son chagrin. La Reine fut tellement affectée qu'elle quitta de son propre gré la Cour où elle n'est plus rentrée.

Mlle Hélène était inconsolable, comme Calypso ; mais pas pour toujours. Il y a quelques jours, elle a célébré, dans une petite chapelle de Bucarest, son mariage avec M. Paul Catargiu, neveu de l'ancien ministre M. Catargiu.

Il n'y avait que très peu d'invités et les journaux n'ont guère relevé cette cérémonie.

Fait curieux à constater : le prince Ferdinand et son épouse ont envoyé leurs félicitations à la nouvelle mariée. Il paraît que la famille Vacaresco va rentrer bientôt en grâce auprès du roi Carol.

Le testament d'un pêcheur à la ligne.

Une des clauses du testament de M. Moïse Katzenberger, président de la caisse d'épargne de Memphis (Tennessee), et l'un des israélites les plus connus et les plus riches du Sud, qui est décédé, il y a une huitaine de jours, a causé une vive surprise :

Voici cette clause :

"Si l'une de mes belles-sœurs Cora ou Lizzie vient à avoir un fils, et j'espère que cela arrivera, il aura, outre sa part, mes lignes et mes ustensiles de pêche, à l'exception d'une ligne et de quelques hameçons que je désire que l'on enseveliss avec moi, afin de ne pas me trouver au dépourvu, s'il y a de la pêche dans l'autre monde, et de pouvoir m'y livrer à cette distraction qui a fait mes délices ici bas."

Moïse Katzenberger était, il faut en convenir, un pêcheur endurci.

L'histoire suivante est authentique :

Ces jours derniers, le maire d'une petite commune de l'arrondissement de Châteauroux célébrait un mariage. Au moment où, selon sa coutume, il devait adresser aux époux les paroles sacramentelles : "Au nom de la loi, je vous déclare unis par le mariage", il se ravisa simplement : "Eh ben! ça y est!"

Son secrétaire lui fit doucement observer que cette formule était peut-être un peu familière ; mais le brave maire n'aime pas les façons. Il se contenta de répondre : "Bast! ils le savent ben : enfin s'y faut pas pour vous contenter...."

Se tourne alors vers les mariés : "Au nom de la loi, prononça-t-il d'une voix grave, je.... je.... Et puis, en voilà assez! F.... moi le camp!"

On n'est pas moins formaliste, ni plus ridicule.

Après le langage des singes, voici le langage des mouches.

C'est un Américain qui s'est efforcé de saisir les "paroles" de ces insectes.

L'appareil employé pour cet usage est le microphone.

M. Smithson prétend que les mouches ont un langage particulier et qu'il est parvenu à en noter les signes les plus essentiels.

Sait-on que Corfou, dont on a tant parlé dernièrement, a été le chef-lieu d'un département français? Si vous l'ignorez, vous êtes excusable, car on peut bien savoir son histoire et ne pas connaître ce détail.

Eh bien! c'est en 1797, au moment de la disparition de la république de Venise, que Corfou et les autres îles loniennes passèrent sous la France.

On en forma deux départements, ceux d'Ithaque et de Corcyre, et une partie de celui de la mer Egée. Corfou devint le chef-lieu du département de Corcyre (Corcyre était l'ancien nom de l'île de Corfou).

La France ne garda que deux ans les îles loniennes, dont une flotte turque s'empara en 1800. Elle les reprit bien en 1807, mais pour ne les conserver que pendant fort peu de temps.

VIGNEAUX—Décédée, mardi, le 30 octobre 1894, à 2:10 heures P. M., à l'âge de 60 ans, MARGARET MANNING, épouse de Louis Vigneaux, native d'Irlande. Les amis et connaissances de la famille ainsi que ceux de son fils John Vigneaux, Gersior, Jacob, Lonapre, Testard, F. De George et Davis, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, le 31 octobre, à 3 heures précises, de sa dernière demeure, No 67 rue Laharpe, entre Roman et Derbigny.

PÉDARRÉ.—Décédée, mardi, 30 octobre 1894, à 7 heures du matin, à l'âge de 55 ans, JOHANNA LAADE, veuve de feu Henri Pédarré, native de Hanovre, Allemagne, et résidente de cette ville depuis 48 ans. Les amis et connaissances des familles Pédarré, Laade, Dalton, Lagarde, Maurice et Brechtel, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, 31 octobre à 3 heures de l'après-midi, de sa dernière demeure No 480 rue Bienville, près Rocheblave.

LANG.—Décédée, lundi soir, 29 octobre 1894, à 8 heures, à l'âge de 26 ans, MRS EMILE J. LANG, née ANNIE O'Rourke. Les amis et connaissances ainsi que ceux des familles Lang et Hausser, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi matin à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, No 1022 rue Dumaine, entre Bourgogne et Rampart.

Les journaux de la Caroline du Sud et de Philadelphie sont priés de reproduire.

30 oct—2f

Nous Garantissons la Pureté de nos Produits.

—TELEPHONE 1010.—

TO-KALON

DEPOT DE VINS.

Ancien No 199, Nouveaux Nos 527 & 541

Rue Royale, coin Toulouse,

NOUVELLE-ORLEANS.

VINS ROUGES,
Vins Blancs, Sauternes et Riesling
TO-KAY.
Angelica, Marchatelle, PORTO, SHERRY, CHABLIS, Blackberry Brandy, BRANDY
Le plus par venant du Raisin, etc.

Tous les Ordres Sollicités sont Immédiatement Remplis.

Toute Marchandise achetée est délivrée sans frais à domicile.

PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT.

24 août—1an

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.—Coin des rues White et Laharpe.—Nouvelle-Orléans, 9 octobre 1894.—Les actionnaires de cette Compagnie sont par la présente notifiés qu'une réunion spéciale aura lieu au bureau de la Compagnie le 9 novembre 1894, à 1 heure de l'après midi, dans le but de décider finalement si oui ou non ils adopteront l'électricité.

L. H. PETITPAIN,
Secrétaire.

8 oct—30f

Woman's Perfect Health

can not be maintained without the greatest care.

From childhood to old age it should be guarded jealously—by parents—husband—loving friends.

Have something always at hand! Something that will strengthen—invigorate—cure at critical times.

Brown's Iron Bitters

has been woman's friend for twenty years—it never fails—it does give the much needed strength—enriches the blood—tones the nerves.

Are you a woman? Then remember that you can (after all else fails) fall back on BROWN'S IRON BITTERS with certainty of relief. It is a comforting thought—has been comforting to many—may it prove so to you!

Look for crossed Red lines on wrapper.

MISS JOSIE BEEMAN, Bath, N. Y., says: "I was a great sufferer from general female weakness. *Brown's Iron Bitters* has given me great relief."

BROWN CHEMICAL CO. BALTO MD.

Le Restaurant Victor Co., Limited.

Ce restaurant le plus ancien de la ville, et le rendez vous des gourmets, est toujours dirigé par Victor Béro, qui s'est adjoint plusieurs amis connaisseurs de bonne chère, qui siéderont à faire de cet établissement le modèle du vrai restaurant français.

La cave est fournie des meilleurs crus ; l'on y trouve les Bourgognes de $1.50 à $3 la bouteille.

Dîner de midi à 2 heures, 50 cts, avec une demi bouteille de vin.

Dîner de 5 à 8, $1, avec vin et cognac compris.

Repas à la carte à toutes heures. Cabinet particulier. Spécialité pour banquets à des prix très bas.

28 oct—6m—dim mar jeu

A LOUER.

La coutellerie moderne, 99 rue du Quartier, convenable pour une famille ; ayant tous les agréments désirables. S'adresser à M. Elmore Dufour, 189 Gravier.

18 août—1f

Magasin du Bon Marché

61.....RUE ROYALE.....61

F. A. BRUNET

Horloger -:- Bijoutier -:- Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.

Médecin—1an

LA BOTTE ROUGE!

—A l'enseigne de la—

"BOTTE ROUGE",

Angle des rues Ursulines & Dauphin.

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHE

GEORGE WAGNER.

1er sept—3m Ven Dim Mer

Mlle T. ROY

A ouvert de nouveaux salons au No 89 rue Royale où elle sera heureuse de recevoir ses clientes.

Les dernières modes parisiennes comme coiffure, coupe de robes et beauté, shampooing une spécialité. Les meilleures qualités en fait de cheveux.

Aussi un grand et bel assortiment de toilettes les plus à la mode, choisies à Paris, vient d'arriver.

21 oct—1m, Dim, Mer

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 15me jour d'octobre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme A. C. Marsh versus Theo H. M. Marsh, No 43,601.

Cette affaire ayant été soumise pour adjudication, par le consentement par écrit de Frank Zengel, Esq., pour le demandeur, et J. B. Rosser Jr. Esq., pour le défendeur ;

Et après avoir entendu les plaidoiries et l'évidence, la cour considérant que la loi et l'évidence se trouvent être en faveur du demandeur, et pour les raisons exclusivement exposées,

Il est ordonné, adjugé et décrété, que la demanderesse, Mme Anna T. Klein, épouse de Théodore H. Marsh, bénéficiera du jugement contre le défendeur, Théodore H. Marsh, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux, et le condamnant à lui payer la somme de huit cent dollars, avec cinq pour cent d'intérêt sur la dite somme ci-dessus mentionnée, à partir du 29 août 1894 jusqu'à parfait paiement, et tous les frais de ce procès.

Jugement rendu le 8 octobre 1894.

Jugement signé le 12 octobre 1894.

Signé : F. A. MONROE,
Juge.

En foi de quoi, j'ai à ceci apposé mon nom et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 15me jour d'octobre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt quatorze.

Signé : JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.

21 oct—3 f. en 10 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 15me jour d'octobre 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

In re Edward Duffy Quigley pétitionnant pour un changement de nom.

No 43,939—Division E.

Cette affaire avec le consentement des parties intéressées a été aujourd'hui entendue.

Présents : W. J. Wagnespack, avocat du demandeur.

Chas. A. Butler, avocat de district pour la paroisse d'Orléans.

Après avoir entendu les plaidoiries et l'évidence de la Cour considérant la demande du pétitionnaire, Edward Duffy Quigley, bien fondée en raison de la loi, et l'évidence étant en faveur du pétitionnaire ;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur d'Edward Duffy Quigley, changeant son nom d'Edward Duffy Quigley à celui d'Edward Duffy, et décrétant que dorénavant ledit pétitionnaire aura nom Edward Duffy. Il est de plus ordonné qu'un honoraire de dix dollars $10, soit taxé comme frais ici payés payés à Chas. A. Butler, avocat de district et à Edward Duffy pour les frais de cette affaire.

Jugement rendu le 15 octobre 1894.

Jugement signé le 19 octobre 1894.

[Signé] GEORGE H. THEARD,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour d'octobre dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt quatorze.

GEORGE TRIAY, Député-Greffier.

20 oct—4f en 5f en 15 j

BANDAGES HERNIAIRES

Ajustés avec perfection à très bas prix. Appareils sans pareils pour difformités et Bonsetorie élastique faites sur commande. Un magasin sans grande variété de bandages au rapport, de bandages herniaires et d'articles en toile.

A. MOHRMANN,
114 rue St-Charles, en face de la Place Lafayette.

POUR LA TOUSSAINT
EN GROS ET EN DETAIL.
V. ANSEMAN
FLEURISTE.
Office 181 rue du Canal.
Chez Lafargue Frères.
Jardin coin St-Pierre et Marais.
21 oct—21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON. COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama, Connel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chaland pour planteurs sucriers.
BUREAUX.
Nouveau No 323 rue Carondelet,
Ancien No 47, coin Union.
1er sept—6 m—Dim mer jeu

Bureau du Board de Législation de la Dette de la Ville.—Chambre 5, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1894.

Rachat du montant total des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de cet jour.—Avis est par le présent donné que conformément à la Section No 1 de l'Acte No 78 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, en son de 1882, la ville de la Nouvelle Orléans rachètera le 1er janvier 1895 tout ses bons de six pour cent dont la date a été prolongée, émis d'après et par l'autorité dudit acte et dès numérouvement comme suit :

$1,000 bons numérotés 1 à 1,132 inclusivement.
$100, bons numérotés 1 à 101 inclusivement.
$500, bons numérotés 1 à 476 inclusivement.

Avis est aussi donné que tous les intérêts sur lesdits bons cesseront sur et après cette date.

R. M. WALMSLEY, Président.
T. WOLFE JR, Secrétaire.
13 sept—au 1er jan

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'Office fermant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre rendu le renvoyer de leur ami sans de mâchoir artificielle

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY
Agent général pour le Fret et les Passagers

J. S. LANDRY,
Surintendant.

VIN DE CHASSAING
RE-DIGESTIF
Prescrit depuis 20 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 8, Avenue Victoria

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus assimilable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*

Paris, 6, Avenue Victoria & Pha.

CONSTIPATION
guérie par le vrais
POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIOUX
Laxatif sûr, agréable, facile à prendre.
PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET PHA

Dépôt à la Nlle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp et toutes Pharmacies.

Bureau de la Lafayette Fire Insurance Company.—Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1894.—Une réunion générale des actionnaires de la Lafayette Fire Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, aura lieu au Bureau de cette Compagnie (Ancien No 631) rue des Magnolias mercredi 21 novembre 1894, à 11 heures A. M. dans le but de voter sur la proposition du renouvellement et de l'extension de la charte de cette Compagnie et tous amendements à cela.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

LOUIS MATHIS, Président.
GODFREY GAINATT, Secrétaire.

20 oct—20 21 31—nov 7 14 21

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Guérison du
DIABÈTE
LE VIN URANÉ Pesqui
Fait disparaître de 1 gr. par jour
Le SUCRE DIABÉTIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS
J.-L. LYONS & Cie
Vente en gros :
PESQUI, Bordeaux

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Troisième District.

Succession de Thomas B. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 43,473.—En vertu d'un ordre de vente daté le 26 octobre 1894 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilot No 5, borné par les rues Chartres, Royale, Pauline et Jeanne, et étant désignés comme les lots numéros 7 et 8, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 mars 1859 et d'pposé à l'étude de E. Bonny, notaire, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun, un pied cent-dix, vingt-neuf pieds, quatre pouces et deux lignes de face à la rue Chartres, vingt-neuf pieds, quatre pouces et trois lignes en largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales, les No 8 formant le coin de la rue Chartres et Jeanne.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

27 oct—27—nov 3 9 16 23 30

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux lieues de la rue du Canal, Ligne électrique

Janvier 93—1 an—mer. ven. dim

POUR LA TOUSSAINT !
FLEURS NATURELLES, ROSES, ŒILLETS, FOUGERES, DAHLIAS,
Chrysanthèmes Japonais, Ornements en tous Genres.
Couronnes et Croix en Porcelaine et Perles, Fleurs Artificielles
C. W. RICHLING, Fleuriste, 279 Rue Decatur, près Ursulines.
29 oct—1f

Pour mettre à l'Abri vos Papiers de valeur, Bijoux, Argenterie, Bons, etc
Louez une Boîte dans le Voûte du Dépôt de Sûreté Mammouth de la
BANQUE D'EPARGNES PROVIDENT,
37.....RUE DU CAMP.....37
Sécurité Complète et Superbes Installations.—Les Boîtes valent de $5.00 par an et davantage.
24 oct—7f

STEINWAY
CHINKERING
KNABE
SOHMER
MEHLIN
BAHR
FISHER
SHONINGER
PEASE
PLEYEL

CE SONT LES MEILLEURS
PIANOS
Et par conséquent les plus durables et les meilleurs marchés. Ne pouvant s'acquérir que de la bonne et vieille maison de
GRUNEWALD
127 RUE DU CANAL.
24 nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sud Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.
Capital payé.....
Actif, 1er janvier 1894.....$300,669 40
Surplus.....
J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin 94—1 an

THERMOMÈTRES MÉDICAUX
EXTRA-SENSIBLES DE LÉON BLOCH
Adoptés par MM. les Dr POTAIN, PASTEUR, PEAN, PETER ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
Vous ne trouverez parfait en dégustant: Léon Bloch
A PARIS : 6, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS : J.-L. LYONS & Cie, 42 et 44, Camp.

Bonnes Montres et Pendules.
LES PLUS BEAUX DIAMANTS ET LA PLUS BELLE JOAILLERIE D'OR MASSIF QUI SE PEUT VOIR ET EXAMINER CHEZ
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET JOAILLERS,
Nommés Inspecteurs et Ajusteurs des Régulateurs de Chemins de Fer.
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.

VIN
A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE
DU
CHEVRIER
*Le VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1re classe, à PARIS, possède à la fois les principes actifs de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'HUILE DE FOIE DE MORUE, est souverain contre la SCROFULE, le RACHITISME, l'ANÉMIE, la CHLOROSE,